

L'accueil de l'enfant dans l'établissement

En portant une attention particulière à l'accueil de l'enfant et à l'animation de l'équipe pédagogique, le Chef d'établissement installe un contexte facilitant toute aide apportée à l'enfant.

- L'accueil de l'enfant et de sa famille par le chef d'établissement

Pour tout enfant accueilli dans l'établissement :

- veiller particulièrement à l'accueil préalable à l'inscription de l'enfant ;
- présenter l'établissement (ses projets : éducatif, pédagogique, pastoral ; les personnes, les structures...);
- visiter l'établissement ;
- être à l'écoute de "l'histoire de l'enfant" ;
- aborder, sur le plan général, les aides pouvant être apportées à tout enfant en difficulté (aide en classe, bilans et rééducation extérieure, orthophonie, rencontre avec psychologue, APC, aide spécialisée...).

Si des difficultés particulières ou handicapantes sont signalées ou se montrent évidentes :

- recueillir des informations sur les troubles ou le handicap ;
- s'informer sur les contacts possibles : établissement(s) précédent(s), service de soins... ;
- s'entendre avec les parents sur une première période d'observation ;
- au terme de cette observation, évaluer l'adaptation de l'enfant dans l'environnement scolaire et au groupe-classe ;
- faire le point entre enseignants et avec la famille, dans le cadre d'une équipe éducative ;
- si l'enfant est connu à la MDA, prendre contact avec l'enseignant référent pour envisager une Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) ;
- dans tous les cas, envoyer le compte-rendu de l'équipe éducative à l'enseignant référent.

Si les parents ne parlent pas de "handicap" mais seulement de "difficulté", de "retard" :

- s'informer néanmoins d'un éventuel suivi spécialisé et prendre les coordonnées des partenaires identifiés ;
- prévoir un temps dans la classe, en faisant appel à l'enseignant spécialisé du réseau pour compléter l'observation ;
- rencontrer à nouveau les parents pour faire le point sur les aides/aménagements à mettre en place.

Si les parents parlent d'allergies ou de troubles de santé :

- s'informer des réactions entraînées et de la conduite à tenir ;
- contacter le médecin scolaire pour avoir les informations indispensables en cas d'urgence ;
- envisager, avec lui, la mise en place du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ;
- veiller à transmettre les informations utiles à toute personne s'occupant de l'enfant sur temps scolaire dans tous les lieux fréquentés par l'enfant dans l'environnement scolaire.

- Le suivi régulier de l'élève

- **L'équipe pédagogique** est composée des enseignants et du chef d'établissement. Elle assure le suivi des élèves au cours de leur scolarité (école, collège). Elle prend en compte régulièrement les élèves ayant des difficultés particulières (des dispositifs possibles : PPRE, APC, aide spécialisée). L'enseignant spécialisé fait partie de l'équipe pédagogique (cf. "Les trois liens avec l'enseignant spécialisé du réseau", Chapitre II). Il contribue au lien CM2-6ème. Il accompagne les équipes au discernement. Quelles aides pour quelles difficultés ?
- **"L'équipe éducative** (B.O. n° 39 du 25.10.90, article 21) est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend : le chef d'établissement, le ou les professeurs et les parents concernés, les personnels du R.A.S.E.D. (*) intervenant dans l'école, éventuellement le médecin et l'infirmière scolaires, l'assistante sociale et les personnels de soins participant à des actions auprès de l'enfant. Elle doit être la plus élargie possible. Pour les projets d'accueil pour les enfants malades, la présence du médecin scolaire est indispensable." (*) Réseau d'Aide Spécialisée pour l'Enfant en Difficulté : dispositif de l'enseignement public.
- **L'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS)** est menée par l'enseignant référent du secteur qui invite les membres concernés de l'équipe éducative quand l'enfant est connu de la MDA.